NATATION

AU LENDEMAIN DU CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE

Le président de la FAN déplore l'absence des clubs d'Alger

Le président de la Fédération algérienne de natation (FAN), Ahmed Chebaraka, a déploré l'absence des équipes d'Alger au championnat d'Algérie interclubs qui s'est déroulé du 1er au 4 avril à Sétif.

L'édition 2014 de cette compétition, disputée à la piscine olympique du complexe du 8-Mai-1945 de Sétif, a été marquée par l'absence d'un grand nombre de clubs algérois, notamment l'USM Alger, détentrice du titre national ces huit dernières années, le GS Pétroliers et l'Olympique club d'Alger.

«Les gens parlent de boycott, ce n'est pas le cas. La compétition s'est bien déroulée à Sétif. Elle a réuni 273 nageurs, dont 71 filles, affiliés à 30 clubs représentant 15 ligues. En plus, elle a été marquée par la réalisation par le jeune nageur Imad Larbaoui du WA Tlemcen des minima des prochains Jeux olympiques de la jeunesse prévus en août prochain à Nanjing en Chine», a déclaré Ahmed Chebaraka à l'APS. «En revanche, nous avons enregistré l'absence de quelques clubs d'Alger qui devront impérativement prendre leur entière responsabilité», a-t-il ajouté. Le premier responsable de la FAN a complètement rejeté les arguments avancés par les clubs qui n'ont pas effectué le déplacement à Sétif et qui ont justifié leur décision par «manque de moyens». «Il y a quelques clubs qui ont justifié leur absence par manque de moyens, mais je me demande comment Tlemcen et Oran ont pu rallier Sétif pour prendre part à cette compétition alors que les clubs d'Alger n'ont pas pu le faire ?», s'est-il interrogé.

Les doubles licences au cœur de la polémique

Dans une déclaration à la presse, M. Boughadou, responsable au sein de la section natation de l'USMA, avait expliqué que son club «ne pouvait pas prendre part à ce championnat pour des raisons purement logistiques liées au transport et à l'hébergement de nos athlètes». Selon le même interlocuteur, «lorsqu'une nouvelle date a été fixée pour le déroulement des interclubs, nous n'avons pas pu prendre nos dispositions à temps pour organiser le voyage de nos nageuses et nageurs et, donc, on a boycotté la compétition». Mais le président de la fédération a confirmé que le problème est dû essentiellement aux doubles licences et à l'absence de la formation au sein de ces clubs. «Il y a des clubs qui préfèrent ramener des nageurs de l'étranger au lieu de s'occuper de la formation. Le ministre lui même avait interdit les doubles licences et quand on a communiqué cette décision à toutes les ligues, seuls les clubs concernés par ce problème, en l'occurrence l'USMA et le GSP, ont réagi. Ça ne leur a pas fait plaisir du tout et ils ont entraîné avec eux d'autres clubs qui ont justifié leur absence par le fait qu'ils n'ont pas d'argent», a-t-il expliqué.

«Après le changement de la date de la compétition, ces clubs n'ont pas pu ramener leurs nageurs de France, car ils avaient juste une semaine devant eux pour le faire et ils ne l'ont pas fait. On m'a demandé de les prendre en charge, mais j'ai refusé», a-t-il encore dit.

Le système de compétition pointé du doigt

Même si les raisons invoquées par ces clubs ont trait au «manque d'argent» pour couvrir le déplacement à Sétif, les spécialistes assurent, eux, que cette absence est en rapport avec le système de compétition. «La proposition d'une nouvelle formule de compétition, lors du collège technique national (CTN), qui prévoit l'instauration de deux divisions (1 et 2), n'a pas été approuvée par l'assemblée générale, comme le stipule la réglementation, alors tout le monde était consentant pour une seule compétition, sauf Alger», a fait savoir Chebaraka. «Au début, c'était le système de compétition et ensuite, quand l'affaire est allée un peu loin, ils ont justifié leur absence par le fait qu'il n'y a pas d'argent !», a-t-il regretté. Concernant les raisons du déplacement de cette compétition de son lieu initial, Chebaraka a affirmé qu'il voulait «organiser cette compétition à la piscine de Hydra (Alger), mais ses responsables ont avancé un argument prétextant que la piscine sera en travaux à partir de cette date. Après, on s'est dit pourquoi ne pas l'organiser au niveau de la piscine du 5-Juillet, mais on avait peur que les nageurs attrapent froid. Notre choix s'est porté finalement sur la piscine de Sétif qui devait organiser les championnats minimes».

Les clubs absents à cette compétition ne seront pas, selon Chebaraka, qualifiés à la coupe d'Algérie prévue en août à Alger. «En plus, nous allons saisir le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) qui alloue des budgets à ces clubs. Où va cet argent ?», a-t-il conclu. Le directeur de l'organisation sportive et du suivi des compétitions de la Fédération algérienne de natation, Abdelkrim Sayoud, a aussi regretté que les grands clubs de la capitale n'aient pas participé à la compétition. Leur participation aurait sans doute, selon lui, «créé une meilleure émulation et tiré vers le haut le niveau de la compétition». Pour rappel, les nageurs du Sahel nautique d'El-Biar (Alger) ont largement dominé le championnat d'Algérie interclubs (garçons et filles). Les équipes ayant obtenu les dix-huit premières places de ce championnat sont directement qualifiées pour les épreuves de la coupe d'Algérie.

SELON MOKHTAR BOUDINA (DGS AU MJS)

Le statut particulier des DTN en voie de finalisation

Le statut particulier des emplois supérieurs de l'animation des structures sportives est «en voie de finalisation», a appris l'APS auprès du directeur général du développement sportif au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), Mokhtar Boudina. Ce statut particulier concerne les directeurs techniques nationaux (DTN), les directeurs des équipes nationales (DEN) et les différents responsables des services des Fédérations sportives nationales (formation, développement, jeunes talents et organisation). «Le décret existe, nous sommes en négociations avec la Fonction publique. Il est pratiquement finalisé, ça prendra environ deux semaines», a expliqué M. Boudina à l'APS. Le même responsable a critiqué le «flou» qui entour la situation des directeurs techniques nationaux au sein des différentes fédérations sportives. «Les directeurs au sein des fédérations sportives travaillent en quasiclandestinité. Il y a des DTN qui perçoivent une indemnité presque équivalente à leurs salaires, alors que d'autres n'en perçoivent pas du tout. Ce texte va mettre fin à cette anarchie qui règne dans la ressource humaine», a-t-il fait savoir. «Il est important pour nous de stabiliser les techniciens sur le plan technique et pour que le DTN soit valorisé», a-t-il conclu.

VOILE

Première régate pour voiliers, bateaux à moteur et jet-ski le 2 mai

A l'occasion de la célébration du 2 mai, commémorant l'attentat à la voiture piégée ayant ciblé les dockers algériens tombés au champ d'honneur au port d'Alger en 1962, l'Association nationale de plaisance et de motonautique organisera le vendredi 2 mai prochain une manifestation sportive pour voiliers, bateaux à moteur et jet-ski. Cette première régate qui partira du port de plaisance de Sidi-Fredj et traversera le port d'Alger, les Sablettes pour atteindre Tamentfoust et retour sur Sidi-Fredj se déroulera en collaboration avec la Fédération algérienne de voile et verra la participation d'une trentaine de bateaux et de moto-marins.

M. B.